



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 février 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et à Madame le Ministre de la Justice au sujet du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE).

Aux termes de la loi du 16 juin 2004, le CSEE accueille les mineurs qui lui sont confiés par décision des autorités judiciaires.

Dans un document publié par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et datant de mars 2018, il est rappelé que le CSEE comprend différentes unités, dont les internats socio-éducatifs, qui accueillent les garçons (sur le site de Dreibern) et les filles (sur le site de Schrassig).

Il nous revient que depuis peu, le site de Schrassig ne serait plus réservé aux seules filles et que les garçons sur place auraient été à l'origine de troubles de voisinage n'ayant pas existé auparavant.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres :

- Madame et Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer ces informations ?
- Madame et Messieurs les Ministres peuvent-ils nous expliquer pour quelles raisons des garçons sont désormais présents sur le site de Schrassig ? Est-ce lié à un surpeuplement du site de Dreibern ? Les raisons tiennent-elles aux mesures mises en place à la suite de la crise sanitaire, ou y a-t-il d'autres explications ?
- Madame et Messieurs les Ministres sont-ils au courant d'éventuels troubles de voisinage tels que susmentionnés ? Est-ce qu'ils concluent d'un lien de cause à effet entre la présence de garçons sur le site et ces troubles ?
- Madame et Messieurs les Ministres peuvent-ils nous informer des efforts entrepris pour éviter de tels incidents à l'avenir ?

Dans son rapport de suivi de 2016, la Médiateure relate les faits suivants :

« La Direction estime que les infrastructures des internats de Dreiborn et de Schrassig revêtent le caractère d'un hospice et ne correspondent plus aux exigences actuelles d'un travail psychopédagogique et thérapeutique visant à accompagner et à structurer des jeunes en détresse et à les préparer progressivement à une autonomie de vie. La réorganisation des internats de Dreiborn et de Schrassig, tout comme la décentralisation de plusieurs unités de vie, sont indispensables à une évolution de l'institution et à son adaptation aux défis du futur. »

On y apprend également que :

« Le projet de construction de pavillons sur le site de Schrassig a été abandonné.

La Direction, en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics, a visité un site dans la Commune de Capellen qui se prête idéalement pour la construction de 3 pavillons pour 3 unités de vie (2 pour garçons, 1 pour filles) soit au total pour 24 jeunes pouvant fréquenter une école externe et profiter d'un contexte de vie intégré dans la société. »

La Direction du CSEE aurait rédigé une note à l'attention du ministère de tutelle, en l'espèce le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le projet de décentralisation du CSEE.

Nous aimerions dès lors obtenir les informations suivantes :

- Messieurs les Ministres partagent-ils les points de vue exprimés dans cette note et peuvent-ils nous en fournir une copie ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous fournir des détails sur les projets réalisés sur base de cette note ? Quels sont les autres projets réalisés ou en cours de réalisation ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous informer si le site de Schrassig fermera ses portes prochainement ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Octavie Modert
Députée



Léon Gloden
Député

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, ainsi que de Madame la Ministre de la Justice à la question parlementaire n° 3718 de Madame et Monsieur les Députés Octavie Modert et Léon Gloden

Le site de Schrassig appartenant au Centre socio-éducatif de l'État (CSEE) n'est plus réservé uniquement aux filles, mais accueille désormais également des garçons.

L'évolution des accueils de pensionnaires durant les trois dernières années a amené la direction du CSEE à revoir l'affectation des différents sites de manière à répartir au mieux les mineurs accueillis. Depuis juin 2020, les filles sont toutes accueillies dans le groupe de vie situé à Bourglinster. Les garçons sont accueillis sur les sites de Dreiborn et de Schrassig. La réaffectation des sites tient d'une logique de bonne utilisation des ressources et n'est pas en lien avec la situation sanitaire.

Un propriétaire d'une parcelle adjacente a adressé un courrier à l'Administration des bâtiments publics relatant des problèmes de voisinage. Lors d'une visite sur place, l'Administration des bâtiments publics s'est concertée avec la direction du CSEE au sujet de différentes mesures envisageables afin de contribuer à la résolution de ce problème. Vu la nature des limites de propriété qui présentent une végétation dense, il s'avère qu'une mesure constructive possible serait de clôturer le site du CSEE sur une longueur de quelque 300 à 350 m. Pour ce qui est des efforts entrepris par la direction du CSEE pour éviter de tels désagréments, il faut savoir que le régime disciplinaire du CSEE entre également en ligne de compte pour limiter des comportements inappropriés, sachant qu'une sanction allant jusqu'à un isolement temporaire est possible.

Concernant le futur développement des infrastructures du CSEE, la Chambre des Députés, sur proposition du Gouvernement, a marqué son accord à l'élaboration des études nécessaires en vue de rénover les infrastructures du CSEE à Dreiborn et à Schrassig. Dans le cadre de la réorganisation des sites Dreiborn et Schrassig, des études pour la construction de structures pavillonnaires destinées à accueillir des groupes de vie pour six mineurs, sont en cours d'élaboration. Il est prévu d'installer cinq pavillons sur le site de Dreiborn et deux, voire trois modules sur le site de Schrassig, en fonction des besoins. Dans une deuxième phase, les bâtiments existants, datant des années 1950 à 1970, seront rénovés pour y aménager des locaux destinés aux fonctions administratives. À cet égard, il est à noter que l'ancienne auberge de jeunesse à Bourglinster, réaménagée en Centre socio-thérapeutique 12+, est en service depuis mai 2020 et comprend neuf chambres pour jeunes filles de 12 à 18 ans.

Enfin, l'Administration des bâtiments publics a été récemment saisie d'une demande d'analyse relative à l'aménagement d'une ferme pédagogique pour les besoins du CSEE sur un site à Frisange affecté au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le site de Schrassig ne sera pas fermé prochainement.